1. **Surcoût de construction « onglet frais financier »**
   1. *Explication du coût*

Ce premier calcul, prend en compte deux éléments fondamentaux, le surcoût de construction, et le décalage des encaissements de la banque. Ce décalage nous a créé un différentiel que le groupe a dû financer en fonds propres tout au long du projet de construction (colonne E).

Afin d’analyser les frais de financement inhérents à cette avance, nous avons pris, afin de rester cohérent avec la claim 1, le taux WACC (coût moyen pondéré du capital) d’Urbaser qui est  de 8.11%. Ce taux représente la [rentabilité](http://fr.wikipedia.org/wiki/Rentabilit%C3%A9) annuelle moyenne attendue, par les actionnaires et les créanciers, en retour de leur investissement.

* 1. *Méthode de calcul*

Nous démarrons le calcul en août 2007. En effet, les frais de financement avant cette date ont déjà été calculés dans la claim 1 (page 298) et ils représentent 3 445 913.00€.

La colonne B représente les investissements HT et la colonne D les encaissements de la banque HT, le différentiel se trouve en colonne E.

*Remarque : nous avons déduit de la première ligne de calcul 29 000 000 € qui représente les 10% de fonds propres du groupe.*

*. De plus, nous avons rajouté cellule E 30 et E 40 les frais liés au protocole 1 puis 2.*

Le tableau juste à droite est un tableau pyramidal avec le calcul mensuel des frais financements jusqu'à janvier 2012 (en effet, le coût de financement continue à courir à ce jour et continuera dans le futur).

**Le coût global représente 32 088 128.28 € plus la claim 1 de 3 445 913.00€ ce qui nous donne un global de 35 534 041.28 €**

1. **Surcoût des frais intercalaires « onglet frais préfinancement »**
   1. *Explication du coût*

Le coût des frais intercalaires d’origine étaient de 10 355 565 €. Cependant, différents évènements comme, le surcoût de construction,  l’arrêt du préfinancement des banques à cause entre autre du surcoût et des dénonciations de l’arrêté préfectorale, on fait nettement augmenter ce chiffre.

1. *Méthode de calcul*

Le préfinancement est passé à 13 127 321.36 €. Cette somme est calculé de fait dans la partie 1.Cependant, ces différents évènements, nous ont aussi amené les banques à stopper le préfinancement que nous avons dû payer ( voir onglet  frais préfinancement), notamment avant la signature du protocole d’accord 1 et pendant la prolongation de la MSI.

En reprenant, le même principe de calcul que la partie 1, nous arrivons à **un montant de 8 666 656.74 € qui se décompose de 7 267 197.45 € (préfinancement payé) et de 1 399 459.29 € (frais financiers liés à cette dépense.**